

Toulouse, le 20 décembre 2023

Décision prise par le Vice-Président de Réseau31

n°DP426

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Vice-Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1.5 de la délégation de compétences au Vice-Président ;

Considérant la demande formulée par le Réseau31 à ENEDIS pour le raccordement électrique de la microcentrale du Bourgail G1 située sur la commune de Berat (OP n°223100017-109) ;

Considérant que la notification du marché de travaux de la centrale hydroélectrique implique une reprise d'étude par Enedis pour finaliser une proposition technique financière ;

Considérant que le coût de cette reprise est estimé à 3 025€ HT soit 3 630€ TTC ;

décide

Article unique : d'approuver et signer auprès d'ENEDIS, la proposition de reprise d'étude technique stade PTF n° DF26/040100/001003 de la microcentrale du Bourgail G1 située sur la commune de Berat.

Daniel GRYZCA
Vice-Président

